-10 - PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 14 février 2017** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Normand Pigeon

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absent: monsieur Jean Fournel, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 32

2017-02-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

- **7.1** Octroi de contrat appel d'offres GT2017-01 Programme d'entretien des équipements.
- **7.2** Octroi de subvention 2017 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges.
- **7.3** Octroi de subvention 2017 Carrefour de l'Espoir.
- **7.4** Autorisation de stationnement d'un bateau.
- **7.5** Diminution d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 11, 150^e Avenue.
- **7.6** Centre de communication Santé Montérégie Gestion de la codification de priorité des appels.
- 7.7 Appui Regroupement pour un Québec en santé.

ADOPTÉE

2017-02-27 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU</u> 17 JANVIER 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-02-28 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2017 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2017, au montant de **143 343,38 \$**.

2017-02-29 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2017 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2017, au montant de **1 041 492,57** \$.

ADOPTÉE

2017-02-30 OCTROI DE CONTRAT - ACCEO SOLUTIONS - MISE À NIVEAU DU LOGICIEL FINANCIER

Considérant que la Ville doit mettre à niveau son logiciel financier;

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes ou logiciels existants n'est pas assujetti à une procédure de demande de soumissions par invitation ou publiques;

Considérant que la Ville a analysé les offres de 3 fournisseurs et que l'offre de ACCEO Solutions Inc. était la mieux adaptée aux besoins de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **ACCEO** Solutions Inc. au montant de **90 625** \$ plus taxes applicables pour la mise à niveau du logiciel financier de la Ville.

Que ces dépenses soient puisées au fonds de roulement sur une période de 5 ans et imputées au poste budgétaire 1-02-100-00-210.

ADOPTÉE

2017-02-31 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller, Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté un projet de règlement no 437-44, modifiant le règlement de zonage no 437, concernant notamment les dispositions sur les constructions accessoires, les enceintes de piscines, la hauteur des rez-dechaussée et l'écoulement des eaux de surfaces.

2017-02-32 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2017-01, LOT 2 070 411 (11, 98^e AVENUE)</u>

Considérant que le propriétaire demande à remplacer une partie du revêtement extérieur visant à corriger un problème structural de l'enveloppe du bâtiment principal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2017-01 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'**accepter** la demande de dérogation mineure no **2017-01**, lot 2 070 411 (11, 98^e avenue) à l'effet de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal par un matériau de revêtement non identique ou non similaire contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2017-02-33 <u>DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-02, LOT 2 068 336 (2882, BOULEVARD PERROT)</u>

Considérant que le requérant souhaite modifier l'apparence extérieure du bâtiment principal, notamment par l'ajout de lucarnes, d'une porte-patio et d'un balcon;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA no 2017-02, lot 2 068 336 (2882, Boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-02-34 OCTROI DE CONTRAT - DENIS BOURBONNAIS ET FILS INC. - REMPLACEMENT DE POTEAUX D'ÉCLAIRAGE PATINOIRE DU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 entrepreneurs pour le remplacement de 4 poteaux d'éclairage autour de la patinoire du parc des Éperviers.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat au montant de **10 250 \$** plus taxes applicables à **Denis Bourbonnais et Fils inc**. pour le remplacement des 4 poteaux.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-700

2017-02-35 <u>INSTALLATION DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DE LA VALLINE</u>

Considérant que certains véhicules, tels que les autobus scolaires, ont de la difficulté à circuler dans la rue de la Valline.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement de permettre l'installation de panneaux « interdiction de stationner » autour du rond-point au bout de la rue de la Valline devant les numéros civiques 54 à 57, et ce, entre 7 et 17 heures du lundi au vendredi, afin de conserver une voie libre pour la circulation des plus gros véhicules.

ADOPTÉE

2017-02-36 OCTROI DE SUBVENTION 2017 - MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Marché des saveurs de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer au **Marché des saveurs de l'île Perrot** une subvention de **5 600 \$** pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-02-37 <u>AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE POUBELLES 2 VOIES</u>

Considérant que l'aménagement de haltes est prévu dans le programme triennal d'immobilisations et que la Ville souhaite installer des poubelles 2 voies dans ces haltes, ainsi que dans certains parcs et près des abribus;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser une dépense maximale de **12 825** \$ plus taxes applicables, pour l'achat de 15 poubelles 2 voies.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2017-02-38 LETTRES D'ENTENTE NO 2017-01 À 2017-07 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant les recommandations de la direction générale concernant la restructuration administrative réalisée en 2016, de nombreuses modifications à la convention collective présentement en vigueur ont été apportées de concert avec le comité du syndicat;

-14- Considérant que des lettres d'entente doivent être signées entre la Ville et le syndicat quant aux modifications qui doivent être apportées à la convention collective suivant cette restructuration.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente nos 2017-01, 2017-02, 2017-03, 2017-04, 2017-05, 2017-06, 2017-07.

ADOPTÉE

2017-02-39 EMBAUCHE DE PERSONNEL – TECHNICIENNE EN LOISIR

Considérant la création d'un poste de technicien en loisir afin de compléter l'équipe des services communautaires.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de procéder à l'embauche de **Geneviève Lebrun** à titre de technicienne en loisir, à compter du 27 février 2017, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur et la lettre d'entente no 2017-07.

ADOPTÉE

2017-02-40 <u>DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – INSTALLATION D'UN QUAI</u> TEMPORAIRE

Considérant que la Ville doit présenter une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'installation d'un quai temporaire au quai Brideloup.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de désigner **Mélissa Arbour-Lasalle**, directrice du Service de l'urbanisme, mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-02-41 <u>LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente services aux sinistrés de même que tous les documents connexes avec La Société canadienne de la Croix-Rouge.

Que toute somme déboursée aux termes de cette entente soit imputée au poste budgétaire 1-02-231-00-419.

ADOPTÉE

2017-02-42 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2017-01 – PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour des services d'entretien de ses équipements;

-15- Considérant que suivant cet appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2017;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à la firme **Black** and **McDonald Limitée** au montant de **8 617 \$** plus taxes applicables pour des services d'entretien de ses équipements.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-198-00-566, 1-02-319-00-566, 1-02-719-00-566, 1-02-725-10-566, 1-02-737-90-566.

ADOPTÉE

2017-02-43 OCTROI DE SUBVENTION 2017 – MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention au montant de **500** \$ à la **Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges** pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-02-44 OCTROI DE SUBVENTION 2017 – CARREFOUR DE L'ESPOIR

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Carrefour de l'Espoir;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer une subvention au montant de **7 500 \$** au **Carrefour de l'Espoir** pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-02-45 AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN BATEAU

Considérant les circonstances et la configuration du terrain du 2152, boulevard Perrot.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser le propriétaire du 2152, boulevard Perrot à stationner son bateau en cour avant durant la saison hivernale, du 1^{er} novembre au 30 avril.

2017-02-46 <u>DIMINUTION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 11, 150^E AVENUE</u>

Considérant que des circonstances exceptionnelles sont à l'origine d'une portion de la facture de taxe de surplus d'eau pour le 11, 150^e Avenue.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de diminuer de moitié la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 11, 150^e Avenue pour la période du mois d'août 2015 au mois d'août 2016.

ADOPTÉE

2017-02-47 <u>CENTRE DE COMMUNICATION SANTÉ MONTÉRÉGIE – GESTION DE LA</u> CODIFICATION DE PRIORITÉ DES APPELS

Considérant qu'une dame âgée de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui a fait une chute a eu recours aux services 911 et que suivant l'appel logé, plusieurs heures se sont écoulées avant qu'on lui porte secours;

Considérant que le délai écoulé entre le premier appel 911 de cette dame au Centre de Communication Santé de la Montérégie et l'appel de ce dernier aux premiers répondants locaux est jugé inacceptable par les membres du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de demander au Centre de Communication Santé de la Montérégie de revoir sa gestion de la codification de priorité des appels lors d'appels logés par des personnes âgées ou seules.

ADOPTÉE

2017-02-48 APPUI – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents:

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé, et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme:
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre.
- 2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution à la députée de notre circonscription, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de janvier 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal d'une réunion du CCU 29 novembre 2016.
- Procès-verbal d'une réunion du CCU 31 janvier 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-49 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 01.

Danie Deschênes	Catherine Fortier-Pesant
Mairesse	Greffière